

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 25 (1891)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Per.

85 686

Le Rameau de Sapin

Neuchâtel, le 1^{er} Octobre 1891.

Ce journal paraît une fois par mois.

On s'abonne chez M^r le Prof. Fritz Tripet, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3 pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.60 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.

LA PÉDICULAIRE DU JURA

Pedicularis Jurana- (Steininger).

(SUITE ET FIN)

M^r. V. de Sanka a publié dans le numéro de novembre 1886 de la "Botanische Zeitschrift" un article sur la Pédiculaire de la Combe-Biosse. Il tient cette plante pour une forme hybride de *P. sumana* et *P. foliosa*, mais il est impossible d'admettre cette manière de voir, car il n'existe qu'une seule espèce de pédiculaire sur le versant neuchâtelois du Chasseral.

À la demande de M^r. Steininger, je lui expédiai en juillet 1889 des exemplaires vivants de l'espèce critique. Voici quelques lignes de sa réponse:

"Avant-hier, de retour d'une excursion de trois semaines dans le Tyrol, j'ai trouvé votre envoi. Malheureusement, les plantes ont prodigieusement souffert et sont devenues toutes noires durant le voyage, qui a duré huit jours, grâce au retard qu'elles ont subi à la douane. Ma femme a mis en presse les débris encore en bon état et, après les avoir examinés, j'ai acquis l'entière persuasion que cette Pédiculaire est incontestablement une bonne espèce, qui doit être placée entre *P. foliosa* et *P. sumana*. J'ai désigné cette plante, dans mon herbier, sous le nom de *Pedicularis Jurana* et je la considère, comme je viens de le dire, pour une toute bonne espèce, qui représente la *P. sumana* dans le Jura.

"Je vous remercie de m'avoir procuré cette plante; je regrette seulement qu'elle ait été gâtée en route. Mais, malgré ce désagrément, j'ai maintenant une idée tout à fait nette de cette espèce et je suis particulièrement heureux de ce que vous m'ayez mis en position d'établir les différences qui existent entre cette Pédiculaire et les formes semblables, comme *P. exaltata* (Bess.), *carpathica* (Andrae), *foliosa* L. et *sumana* (Spreng.).

"J'espère que vous pourrez échanger cette plante en un grand nombre d'exemplaires, et la mettre ainsi à la disposition d'un cercle plus étendu de botanistes, qui pourront se convaincre, par l'examen sur le vif, que *Pedicularis Jurana* est une espèce aussi distincte que *P. sumana* (Spreng.) et qu'il ne convient pas de la confondre avec *P. foliosa* L."

Il ne manquait plus qu'une description exacte de l'espèce nouvelle; je m'empressai de la demander à l'auteur de la monographie des Pédiculaires d'Europe et fis récolter

dans ce but une dizaine d'exemplaires de la *Pédiculaire* du Jura, que j'envoyai à M^r le professeur Steininger. Hélas ! je n'en reçus pas de réponse : la mort était venue le surprendre au milieu de ses études favorites ! Le "Rameau de Sapin" ne sera donc en mesure de publier cette description que l'an prochain, si les circonstances climatiques de 1892 ne sont pas trop défavorables au développement de cette plante si intéressante pour la flore neuchâteloise et si aucun obstacle n'empêche l'auteur de ces lignes de se rendre à Chasseral au commencement de Juillet, époque de la floraison.

La *Pedicularis foliosa* L. ayant été signalée sur le versant Nord de l'Aiguille de Baulmes, il serait intéressant de vérifier si cette plante ne serait point la même que celle de la Combe-Biosse. Je remets la solution de ce problème aux clubistes de Fleurier et en premier lieu à M^r Andrae, le doyen des botanistes du Club Jurassien.

F. Tripet.

31^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB JURASSIEN

TENUE AU COLLÈGE DE NOIRAIGUE LE 6 SEPTEMBRE 1891

Ce matin-là, les clubistes ne pouvaient guère chanter avec leur poète :

"Le soleil luit, inondant de lumière . . ."

Non, le ciel était encore tout chargé des nuages de la veille, ce qui fait que bon nombre de Sociétaires qui, au commencement de la semaine, se réjouissaient de prendre part à cette réunion, restèrent chez eux ; mal leur en prit, car ils ont perdu, outre le plaisir de jouir d'une nature tout ensoleillée (Phébus n'ayant pas boudé depuis 9 h. du matin), d'assister à une des plus belles séances que le Club Jurassien ait eues depuis longtemps.

M^r Jean Beauverd, Président du Comité Central, adresse quelques paroles de bienvenue aux 55 personnes présentes ; puis, déclarant la séance ouverte, il invite M^r Raymond, Secrétaire, à donner lecture des procès-verbaux des 2 dernières assemblées.

Le Rapport du Comité Central constate que la Société est dans un état prospère, que les six sections qui existent, une par district, comptent un effectif de 249 membres actifs et que toutes ont rivalisé de travail et d'ardeur pendant cette année pour arriver avec une somme de travail bien supérieure à celle des années précédentes.

Après le choix de La Chaux-de-Fonds comme Section directrice, l'assemblée adopte une proposition de la Section de Coffrane, consistant à charger le Comité Central de faire les démarches nécessaires auprès de qui de droit pour arriver, si possible, à la pose d'une balustrade en fer sur le Rocher des Tablettes de la Courne, afin d'éviter tout danger d'accident aux nombreux visiteurs de ce magnifique point de vue.

M^r Albin Guinand engage les sections à entreprendre, dès le 1^{er} Octobre prochain, des observations météorologiques et climatiques régulières, qui seraient publiées dans le Rameau de Sapin.

M^r Coulin, de la Section de Fleurier, lit un travail relatif au Jubilé du Club du 10 Mai écoulé, et portant le titre : **Les Noces d'argent de Madame La Nature et de Monsieur Le Club.** D'un style élégant et plein d'humour, ce travail vaut à l'auteur de chaleureux applaudissements.

M^r. A. Mathey Du Trax donne ensuite quelques renseignements sur la faune et la flore du Bosphore, résultat d'observations personnelles qu'il a faites pendant son séjour en Orient, et M^r. Baucheran, un invité de France, parle de la Sologne et des travaux entrepris pour rendre à la culture ces immenses terrains improductifs jusqu'à ce jour.

Enfin, pour terminer la séance, qui n'a pas duré moins de 2 ³/₄ heures, l'assemblée exécute le Chant du Club.

Un joyeux dîner pique-nique réunit bientôt les Clubistes et, une fois l'estomac satisfait, discours, chants et productions diverses se succèdent sans interruption.

Mais le moment des adieux est arrivé; les uns prennent la route de la Clusette; d'autres préfèrent attendre le départ des trains, tandis qu'un certain nombre profitent encore du beau temps pour visiter le nouveau sentier des Gorges de l'Arense (Saint-de-Brot), qui relie Noirai-gue au Champ-du-Moulin. Ce sentier, construit récemment par la Société des Gorges, une cousine germaine du Club, parcourt la plus belle partie de ces sites sauvages et il est à espérer que le Rameau de Sapin servira bientôt à ses lecteurs quelques croquis de ce coin de pays nouvellement dévoilé aux yeux des profanes.

Neuchâtel, 7 septembre 1891.

A. G.

CONTES POPULAIRES NEUCHATELOIS

XXV

LE PACHA



Deux négociants Neuchâtelois étaient allés à Constantinople pour y vendre des montres. Leurs affaires commerciales terminées, ils prolongèrent leur séjour dans cette grande ville pour la visiter en détail et se promener dans les environs.

Un jour, se trouvant dans une rue étroite et encombrée de passants, ils virent s'avancer un pacha monté sur un cheval richement caparaçonné. Ce grand personnage, au teint bistre, avait une barbe si noire qu'elle pouvait rivaliser par sa couleur avec le plumage d'un corbeau. Sa foule s'écartait respectueusement sur son passage. Nos deux Neuchâtelois furent obligés de s'appliquer contre la muraille d'une maison pour ne pas recevoir des coups de cravache, distribués avec libéralité par les valets qui précédaient le grand dignitaire.

"El é a se nîr qu'on diabo" (il est aussi noir qu'un diable) ne put s'empêcher de

dire en patois l'un des étrangers en voyant passer le pacha.

En entendant cette réflexion exprimée dans une langue inconnue en Orient, celui-ci arrêta sa monture et, se dressant sur ses étriers, il regarda en riant le Treuchâtelais et lui répondit : "Crête'-vô ?" (Croyez-vous ?), puis, donnant de l'éperon, il continua son chemin.

On peut juger de l'étonnement dans lequel furent plongés les deux voyageurs en entendant cette réponse.

De retour dans la principauté, ils s'empressèrent de faire des recherches, afin de découvrir le lieu d'origine de ce compatriote renégat, mais ils ne purent jamais y parvenir.

Cette anecdote a paru dans l'almanach de Treuchâtel, le *Messager Boiteux*, mais elle se racontait déjà dans le pays depuis bien des années.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle fût authentique, car on trouve des Treuchâtelais partout.

Un ancien clubiste.

LE DROIT DU SEIGNEUR

(A propos de Chevreuils)

L'usage voulait, dans le bon vieux temps, que les langues du gros bétail fussent remises aux pasteurs en échange des charges de leur ministère ; quant au gibier, les beaux quartiers revenaient de droit au Gouverneur ; la pièce suivante en fait foi :

"Je déclare à la Requisition des sieurs Pierre-Frédric Matthey et Charles-Louis Robert qu'ils se sont approchés de moi pour en m'annonçant qu'ils avoient tué une Biche, me demander s'il étoit dû quelque chose à Son Excellence Monseigneur le Gouverneur, Je leur ay annoncé, qu'ils devoient l'Épaulle droite suivant la connoissance que j'en ay - en conséquence de quoi ils s'empressent de s'acquitter d'un devoir d'autant plus agréable qu'ils auront l'honneur de s'approcher de Son Excellence pour avoir Celui de lui annoncer qu'ils ont remis l'Épaulle droite de la Biche qu'ils ont tuée, en Chancellerie, à la disposition de Son Excellence qui voudra bien en même tems agréer les vœux qu'ils adressent au Ciel en sa faveur de la manière la plus ardente, comme aussi leurs profonds respects."

Donné à la Chaux de fonds le 24 septembre 1799.

(signé) Drox, maire.

* * *

L'histoire ne dit pas si le Gouverneur accepta l'offrande et s'il mit le quartier de "Biche" en venaison ; je ferai remarquer toutefois qu'il doit s'agir ici non d'une femelle de cerf, mais d'un chevreuil ; une autre fois, le Gouverneur dut encore recevoir pareil impôt, mais il refusa ; son garde-manger était-il trop garni ? je ne sais. Voici la réponse de Son Excellence :

"Les nommés Samuel Favarger de la Coudre et Jonas Matthey m'ayant informé qu'ils auroient tué un Chevreuil sur la Montagne de Chufort rière cet État, m'offrant de livrer l'Épaulle droite avec son fourreau de cet animal ensuite de mes droits sur la Chasse des bêtes fauves ; j'ay bien voulu renoncer à ce droit pour cette fois et sans conséquence, laissant à la disposition des susdits Favarger et Matthey ledit Chevreuil entier."

Au Château de Treuchâtel, le premier avril 1799.

(signé) de Bévillle.

Ses deux documents qu'on vient de lire se trouvent aux Archives de l'État ; ils sont intéressants pour l'histoire de notre faune.

Maurice Cripet.